



Ville de
MONT-TREMBLANT

CONSEIL MUNICIPAL

**PROJET DE RÈGLEMENT (2026)-121-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2010)-121
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Le conseil décrète la modification suivante au *Règlement (2010)-121 constituant un comité consultatif en urbanisme* :

1. Modification de l’article 1 (Constitution d’un comité consultatif en urbanisme)

L’article 1 est modifié par le remplacement, du premier alinéa par l’alinéa suivant :

« Un comité consultatif d’urbanisme est créé sous le nom de « Comité consultatif d’urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant » et est composé d’un élu, d’un citoyen provenant de l’un des districts 3,7 et 8 ainsi que d’un citoyen provenant de l’un des districts 4,5 et 6. »

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal De Bellefeuille
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Avis de motion	
Dépôt du projet	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur	